

Le 8 janvier 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 8 janvier 2019 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Ève Blache-Gagné et Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Monsieur le conseiller Vital Morin avait motivé son absence.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2019-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2019-01-002

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2019-01-003

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-10 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU que le budget 2019 de la municipalité a été adopté à la séance extraordinaire du 11 décembre 2018;

ATTENDU que le Conseil municipal doit décréter l'imposition des taxes afin de rencontrer les prévisions budgétaires de l'année 2019;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Vital Morin le 11 décembre 2018;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé par Monsieur Vital Morin le 11 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2018-10 décrétant les taux de taxation pour l'année 2019. Ledit règlement est conservé dans le Livre des Règlements prévu à cet effet.

2019-01-004

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-11 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la loi sur le traitement des élus (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QU'à partir du 1er janvier 2019, l'allocation de dépense versée aux élus devient un avantage imposable au palier fédéral;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux (règlement numéro 2013-11), mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre conforme aux réalités présentes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé le 11 décembre 2018, de même qu'un avis public a été donné, conformément aux articles 7 à 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.T.E.M.);

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2018-11 relatif au traitement des élus municipaux. Ledit règlement est conservé dans le Livre des Règlements prévu à cet effet.

2019-01-005

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS À DES FINS AUTRES QUE MÉDICALES

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Lévesque qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté le règlement numéro 2019-01 encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales.

Le conseiller Monsieur Claude Lévesque dépose le projet de règlement 2019-01 encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales.

2019-01-006

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle, en vertu de l'article 938.1.2 du Code Municipal (C.M. art. 938.1.2).

2019-01-007

OCTROI DU CONTRAT POUR L'AUDIT DE LA REDDITION DE COMPTES DE LA TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Deloitte procède à la vérification comptable de l'exercice financier de la municipalité depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est montré satisfait des rapports présentés par la firme Deloitte;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte a offert une soumission pour la l'audit de la reddition de comptes de la TECQ 2014-2018, au montant de mille trois cent cinquante dollars (1 350 \$), excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska mandate la firme Deloitte pour effectuer l'audit de la reddition de comptes de la TECQ 2014-2018, au montant de mille trois cent cinquante dollars (1 350 \$), excluant les taxes.

2019-01-008

OCTROI DU CONTRAT POUR LE DIAGNOSTIC PRÉLIMINAIRE EN VUE DE L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE l'article 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) stipule que « Le responsable d'un prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1 transmet au ministre, à tous les 5 ans, un rapport signé par un professionnel » et que la première échéance d'un tel rapport a été fixée au 1er avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a lancé en 2018 un Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), dont le Volet 1 est une aide financière en soutien aux municipalités pour la réalisation des analyses de vulnérabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a présenté à l'automne 2018 une demande au Volet 1 du PPASEP, laquelle a été acceptée ;

CONSIDÉRANT QUE la première étape de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de la municipalité consiste en un diagnostic préliminaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. (LER) pour réaliser le diagnostic préliminaire en vue de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de Sainte-Hélène-de-Kamouraska au montant de trois mille dollars (3 000 \$), excluant les taxes.

2019-01-009

OCTROI DU CONTRAT POUR LES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager le parc Adélar-Lapointe en y ajoutant des jeux d'eau et un parcours d'hébertisme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé et obtenu du financement de la part du Fonds de développement des territoires (FDT) et du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour le projet de jeux d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme, soit celle de Tessier Récréoparc, répond aux exigences du conseil municipal en termes de dépense d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Tessier Récréoparc pour installer un système de jeux d'eau au Parc Adélar Lapointe, au montant de soixante-quatorze mille cinq-cent-quarante-trois dollars et cinquante-deux sous (74 543,52 \$), excluant les taxes, à condition que le tout soit installé et prêt à l'usage avant les vacances de la construction (19 juillet 2019).

Le vote est demandé. Messieurs Paul Thériault, Claude Lévesque et Steeve Santerre votent pour la proposition. Monsieur Marc Landry et Madame Marie-Ève Blache-Gagné votent contre, mais ils souhaitent indiquer qu'ils sont en faveur du parcours d'hébertisme.

La proposition est résolue à la majorité des conseillers présents.

2019-01-010

ADHÉSION ANNUELLE À LA COMBEQ POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte le renouvellement de l'adhésion à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec* (COMBEQ) pour l'inspecteur municipal pour l'année 2019, au coût de trois cent soixante-quinze dollars (375,00 \$), excluant les taxes.

2019-01-011

ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska renouvelle l'adhésion annuelle pour l'année 2019 à la *Fédération Québécoise des municipalités* (FQM) au coût de neuf cent quatre-vingt-trois dollars et six sous (983,06 \$), excluant les taxes.

2019-01-012

MATRICE GRAPHIQUE - ABONNEMENT ANNUEL ET MISE À JOUR

II EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Ève Blache-Gagné

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte les frais liés à la matrice graphique du Groupe de géomatique azimut, au montant de mille trois cent soixante huit dollars (1 368\$), excluant les taxes. Ce montant comprend l'abonnement annuel, la mise à jour du logiciel, ainsi que la diffusion intranet et Internet grand public. Des frais de cent dollars (100 \$), excluant les taxes, s'ajouteront pour chaque mise à jour d'informations demandée par la municipalité, s'il y a lieu.

2019-01-013

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Steeve Santerre

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Fondation Mira : 50 \$

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS
MUNICIPAUX**

2019-01-014

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	38 895,27 \$
- Liste des comptes à payer :	5 515,60 \$
- Salaires et allocations de dépenses de décembre 2018 :	<u>18 411,98 \$</u>
TOTAL :	62 822,85 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de décembre 2018.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-01-015

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 51.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire